



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tunnel routier entre l'Ariege et l'Espagne

Question écrite n° 935

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'intérêt que pourrait représenter le percement d'un tunnel routier entre la vallée du Salat en Ariège et celle de la Noguera Pallaresa en Espagne. Un tel itinéraire routier aurait l'avantage de représenter la distance la plus courte entre Toulouse et Barcelone, à l'altitude la plus basse de toutes les liaisons transpyréennes (1090 mètres). Il permettrait de plus de favoriser le développement économique de deux régions particulièrement déprimées : le Couserans en Ariège et le Pallars Sobirà en Espagne. Une association a été récemment créée entre les régions françaises et espagnoles concernées : la région Midi-Pyrénées, le département de l'Ariège, la députation de Lerida, la généralité de Catalogne. Compte tenu de l'intérêt manifeste par ces collectivités sur les deux versants des Pyrénées, il lui demande d'inscrire dans le contrat Etat-région du 11e Plan le financement nécessaire à la réalisation de toutes les études techniques lourdes (levés de terrain, études géographiques, sondages, galerie de reconnaissance...) représentant pour la France environ 20 millions de francs.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme précise que la requête formulée par l'honorable parlementaire au sujet du projet de percement d'un tunnel routier à la hauteur de Salau, entre la vallée du Salat en Ariège et l'Espagne, concerne le prolongement de la voie départementale 117 vers la frontière espagnole. Il rappelle tout d'abord que la compétence de son département ministériel en matière d'investissements routiers se limite exclusivement à la voirie nationale (routes et autoroutes), la voirie départementale relevant quant à elle de celle des conseils généraux, en l'occurrence celui de l'Ariège. Le projet de liaison, parallèle à la RN 20 avec le tunnel de Puymorens, n'a pas de fonction nationale. Toutefois, l'amélioration des liaisons transpyréennes constitue bien un des objectifs prioritaires de la politique routière de l'Etat qui vise notamment à rééquilibrer, au profit des Pyrénées centrales, les flux qui transitent actuellement en presque totalité par les deux itinéraires cotiers. À cet égard, un groupe de travail franco-espagnol doit être constitué, afin d'examiner l'intérêt des différentes liaisons transfrontalières et les priorités respectives d'aménagement ou de réalisation qui s'y attachent.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 935

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1383

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2237